

"Résidents" de la permanence

Bruno Bisson

À l'APIGQ, on les a surnommés "les itinérants": ce sont 31 donateurs qui, entre 2005 et 2009, ont fourni l'adresse de la permanence du Parti libéral, rue Waverly, à Montréal, pour enregistrer leurs dons au PLQ.

C'est par hasard qu'on a découvert, en regroupant des données sur les donateurs par les adresses fournies, que 31 contributions totalisant 26 100\$ avaient été enregistrées sous l'adresse civique du bâtiment commercial où sont situés les bureaux du parti.

On les a appelés les "itinérants", explique Michel Gagnon, en référence aux sans-abri qui fournissent l'adresse d'un refuge ou d'une mission religieuse (Maison du Père, Accueil Bonneau, etc.) afin de recevoir un chèque de l'aide sociale.

Cette pratique n'est pas conforme, mais pas illégale, selon Carl Charest, porte-parole du DGEQ. Si ces "itinérants" étaient retrouvés, ils ne seraient pas passibles de poursuite ou d'une amende.

Par contre, précise-t-il, il s'agit quand même de contributions "non conformes" dans la mesure où un donateur doit avoir une adresse de domicile au Québec pour faire un don à un parti politique provincial. En vertu des changements apportés à la loi depuis 2011, il est probable que ces dons ne parviendraient jamais au parti concerné, parce que c'est le DGEQ, maintenant, qui reçoit les contributions, les enregistre et les verse aux partis politiques, dit M. Charest.

À défaut d'avoir une adresse valide pour retourner une contribution à son donateur, le chèque serait alors donné au ministère des Finances.